

REGLES DE VIE EN S.S.P.I.

1. Vous devez porter une sur-blouse ,des sur-chaussures ;étant donné la proximité du bloc opératoire .

2. Vous n'êtes là que pour votre enfant et nous vous demandons de respecter le repos,l'anonymat des autres patients ;pour qui une présence « étrangère » peut être inopportune.

3. Nous n'acceptons qu'un seul parent en raison du manque de place en S.S.P.I.

4. Vous serez assis auprès de votre enfant derrière un paravent,afin de vous isoler du restant de la salle de réveil.Si c'est possible,vous pourrez prendre votre enfant dans vos bras,après avoir demander l'autorisation à l'infirmier.

5. Evidemment votre portable est proscrit.

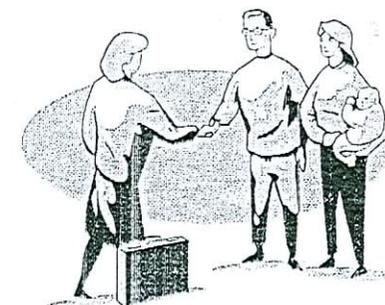
6. Ces dispositions sont nouvelles.Nous essayons d'améliorer la prise en charge de votre enfant, aussi pour que tout cela puisse perdurer,nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes ces consignes ,pour le bien-être de tous les patients.

PETIT

LIVRET

EXPLICATIF

A L'USAGE DES PARENTS



POURQUOI CE LIVRET ?

Nous sommes un groupe d'infirmiers anesthésistes voulant expliquer un peu plus l'anesthésie, à votre enfant et à vous, aussi, parents. Nous voulons favoriser le plus possible votre présence pour que cette intervention ne laisse pas un trop mauvais souvenir.

L'EQUIPE DU BLOC OPERATOIRE ET DE LA SSPI

(Salles de soins et post interventionnelle)

✚ LES MEDECINS ANESTHESISTES

Ils sont en consultation pour voir le patient, au bloc opératoire où ils pratiquent l'anesthésie et surveillent les interventions et en salle de réveil où ils s'assurent du bon réveil des patients.

✚ LES CHIRURGIENS

Vous pourrez les rencontrer en SSPI mais la plupart du temps vous les verrez dans le service après l'intervention.

✚ LES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRES & LES AIDES SOIGNANTS

Ils aident le chirurgien pendant l'intervention et accueilleront votre enfant au bloc opératoire.

LES INFIRMIERS ANESTHESISTES ET DE SALLE DE REVEIL

Les infirmiers anesthésistes travaillent au bloc ou en SSPI sous la responsabilité du médecin anesthésiste.

A son arrivée en salle de réveil, votre enfant sera pris en charge par un autre infirmier, qui sera votre principal interlocuteur ; si vous avez des questions à lui poser, des suggestions à lui faire.

LA SSPI OU SALLE DE REVEIL

Elle appartient au service d'anesthésie, elle se situe à côté du bloc opératoire.

Pourquoi votre enfant va-t-il en SSPI,

✚ Pour surveiller le bon déroulement de son réveil

Une équipe formée de médecins anesthésistes, d'infirmiers ou d'IADE prennent en charge votre enfant, surveillent l'élimination des différents médicaments de l'anesthésie (ce temps est variable d'un individu à l'autre) et surveillent un certain nombre de paramètres : la fréquence cardiaque, l'oxygénation du sang parfois la tension artérielle

✚ Pour évaluer sa douleur et la prendre en charge.

Au moment de son réveil, l'enfant peut manifester des sensations douloureuses, car les analgésiques utilisés pendant l'anesthésie se sont estompés. On essaie d'en évaluer l'intensité et de l'apaiser.

✚ Pour dépister de potentielles complications.

La salle de réveil étant située à proximité du bloc opératoire, on peut facilement demander l'avis au chirurgien en cas de doute.

VOUS ET VOTRE ENFANT EN SSPI

Nous essaierons de faire en sorte que vous puissiez retrouver votre enfant à son réveil. Votre présence le sécurise ; et votre avis, sur son comportement, peut nous être utile pour pouvoir le calmer à bon escient.

PENDANT L'INTERVENTION

Vous pouvez accompagner votre enfant au bloc, vous pourrez ensuite l'attendre dans sa chambre ou sortir de l'hôpital car nous ne disposons pas de salle d'attente. Lorsque l'enfant sera réveillé et nous pourrons vous accueillir, nous appellerons le service d'hospitalisation qui vous préviendra. Cette attente peut parfois vous paraître longue, car elle comporte de nombreux temps (installation, endormissement, équipement ou anesthésie loco-régionale, intervention, transport en salle de réveil, et réveil...)

La salle de réveil se situe au 1^{er} étage, à côté du bloc opératoire. On vous y conduira.

Cependant, en fonction des autres patients présents dans cette salle, présentant des chirurgies lourdes ou douloureuses, ou en fonction de contextes particuliers ; il se peut que nous n'autorisions pas votre venue, ou que nous soyons obligés de vous faire sortir temporairement ou définitivement